

Contrôle TVA : expériences pratiques et pièges à éviter

Aspects pratiques et déroulement d'un contrôle TVA

Quelques chiffres

- ▶ La division principale de la TVA à l'AFC compte 600 collaborateurs répartis dans 4 divisions
 - ▶ Division Contrôle externe en charge du contrôle des entreprises assujetties
- ▶ 372'294 assujettis à la TVA en 2017, CHF 12.4 milliards de recettes pour l'AFC et CHF 10.5 milliards pour l'AFD (1/3 des recettes de la confédération)



- ▶ 33'000 nouveaux assujettis attendus suite à l'introduction de la LTVArév
 - ▶ A ce jour, env. 4'000 nouveaux assujettis depuis le 1er janvier 2018
- ▶ 9'018 contrôles TVA en 2017 (probabilité pour un assujetti: 2.4%)
 - ▶ CHF 175.9 millions de reprise
 - ▶ CHF 47.4 millions de crédits en faveur des assujettis
- ▶ 99% des contrôles se soldent par des rectifications
- ▶ En 2017, le service pénal a infligé 134 amendes pour un montant de CHF 630'556. Montant moyen de CHF 4'700.



Aspects pratiques et déroulement d'un contrôle TVA

Déclenchement du contrôle

- ▶ 1^{ère} étape: Annonce par téléphone – l'inspecteur en charge du contrôle contacte l'assujetti ou son représentant fiscal
- ▶ Moment et lieu de l'intervention, étendue du contrôle (p. ex. groupe entier, seulement la société principale), interlocuteur principal, fourniture des informations au format papier ou digital, besoin de traductions, d'accès au systèmes, etc



- ▶ 2^{ème} étape: Courrier officiel – son contenu diffère parfois de la conversation téléphonique avec l'inspecteur et il ne reflète pas forcément tous les points discutés lors de la première étape
 - ▶ Contrôle en principe limité aux années fiscales dont les comptes statutaires ont été audités
 - ▶ Prescription de 5 ans + année en cours – sauf interruption de la prescription
 - ▶ Attention aux changements d'affectation dans le domaine immobilier (20 ans)



- ▶ Possibilité de demander à être contrôlé. Contrôle effectué dans les deux ans

Aspects pratiques et déroulement d'un contrôle TVA

Phase préparatoire et déroulement

- ▶ Il est essentiel d'être préparé au mieux pour toute la durée de l'intervention de l'inspecteur.
- ▶ Déroulement d'un contrôle:
 - ▶ Réunion d'introduction
 - ▶ Présentation du modèle opérationnel de l'entreprise et de ses activités
 - ▶ Revue des documents demandés
- ▶ Concordances annuelles
 - ▶ Complications en cas de clôtures décalées de l'année civile
 - ▶ Concordance de l'impôt préalable
- ▶ Accès au système ERP
- ▶ Revue des transactions exceptionnelles (p.ex. ventes d'immeubles, restructurations, acquisitions/ventes de sociétés/participations etc.)



Aspects pratiques et déroulement d'un contrôle TVA

Lors du contrôle TVA

- ▶ Veiller à maintenir une atmosphère de confiance avec l'inspecteur
 - ▶ Une visite des locaux ou du site de production peut s'avérer approprié
- ▶ Etre préparé et ouvertement divulguer toute irrégularité connue à l'inspecteur dès le début de l'intervention, idéalement lors de la première réunion
- ▶ Etre attentif aux besoins de l'inspecteur et s'assurer que les éléments nécessaires à sa progression soient à sa disposition
 - ▶ Effectuer des débriefings quotidiens avec l'inspecteur afin d'éviter les surprises en fin de contrôle
- ▶ Maximum 1 à 2 personnes de contact avec l'inspecteur pour toute la durée du contrôle
 - ▶ Toujours avoir au moins l'un des contacts à disposition de l'inspecteur à tout moment
- ▶ L'inspecteur se doit de finaliser le contrôle en 1 an à compter de la réception du courrier officiel d'annonce de contrôle



Aspects pratiques et déroulement d'un contrôle TVA

Clôture du contrôle TVA

- ▶ Discuter et clarifier les problèmes avec l'inspecteur avant son départ
- ▶ Résultats du contrôle fourni à l'issue de celui-ci
- ▶ Notification d'estimation fournie sous 30 jours (dès approbation par le chef de groupe de l'AFC)
 - ▶ Notification d'estimation
 - ▶ Toute reprise doit être payée au plus vite – le cas échéant sous réserve - afin de stopper le cours des intérêts moratoires
 - ▶ Intérêts moratoires calculés et facturés une fois le paiement reçu
 - ▶ Instructions à l'assujetti:
 - ▶ Directives à suivre pour l'application correcte des points soulevés
 - ▶ Des recommandations peuvent être faites bien qu'aucune reprise n'ait été effectuée
 - ▶ Doivent être suivies – en cas de non respect des instructions, des pénalités peuvent être infligées lors d'un prochain contrôle
- ▶ Une procédure pénale peut être lancée par l'inspecteur très rapidement, dès lors que des soupçons existent.
- ▶ L'inspecteur peut annoncer certains points à d'autres autorités (p. ex. impôts directs, AVS)
- ▶ Cas particulier des taxations par estimation



Aspects pratiques et déroulement d'un contrôle TVA

Sources typiques de reprise

- ▶ Preuves d'exonération manquantes ou incorrectes (documents d'exportation, formulaires A, A/OI, B, etc.)
- ▶ Parts-privées, prestations à soi-même, prestations liées aux expatriés et oubli de la correction de la déduction de l'impôt préalable
- ▶ Dual-entity principle – en cas de récupération partielle de l'impôt préalable
- ▶ Chiffres d'affaires « nettés » à la place des chiffres d'affaires effectifs (compensation de charges et produits, échanges, etc.)
- ▶ Biens immobiliers et option, changements d'affectation
- ▶ Mauvais paramétrage du logiciel comptable
- ▶ Erreurs systématiques dans les processus liés à la TVA
- ▶ Acquisitions de prestations de services de l'étranger par les entreprises non-assujetties à la TVA



Contact



Nic Weber

Senior Manager | Indirect Tax

T: + 41 58 286 6283

M: + 41 58 289 6283

E-mail: nicolas.weber@ch.ey.com